

REGLEMENT DE L'EPREUVE

01. Organisation

Les courses de "la Nocturne de Pierre Aigue » sont organisées le samedi 16 novembre 2019 par l'Herbauges Athlé 44,

Section du Nantes Métropole Athlétisme, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

- la possession d'une frontale ou d'un système lumineux de signalisation est obligatoire pour participer aux courses
- Vestiaires, douches et consignes à disposition. Bar et restauration.

02. Départs/Arrivées

L'accueil se fera à la salle polyvalente de St Aignan de Grand Lieu.

Un stationnement voiture sera assuré (suivre le fléchage).

Retrait des dossards:

- la présentation de la licence ou d'une copie de celle-ci au moment du retrait du dossard est obligatoire
- Le vendredi de 12h00 à 19h00 au magasin DECATHLON Nantes – Atlantis St Herblain.
- Le samedi à partir de 14h30 sur le lieu de la course.
- Le dossard sera épinglé sur le devant du maillot et devra être visible dans sa totalité. (Tout participant sans dossard sera déclaré hors manifestation)
- **Fin de la remise des dossards 30 minutes avant les départs.**

Les accompagnateurs à vélo (hormis officiels et bénévoles des courses) sont strictement interdits sur tout le parcours.

03. Horaires des courses

- 16h30: pour la Marche Nordique 10,9km - Filles et Garçons, catégories cadet à master, nés en 2004 et avant.
- 18h45: pour « La Lanterne » 19.4 km - Filles et Garçons, catégories espoir à master, nés en 2000 et avant.
- 19h15 : pour « La Loupiote » 11.1km - Filles et Garçons, catégories cadet à master, nés en 2004 et avant.

04. Parcours

Il est composé à 70% de chemins et à 30% de voies goudronnées.

Passage dans les chemins, villages et secteurs humides de la commune ainsi que sur des parcelles privées exceptionnellement ouvertes pour la manifestation.

Le dénivelé des courses est faible.

Le parcours est indiqué tout le long par du marquage au sol ou de rubans de signalisation.

Un poste de ravitaillement sur chaque parcours sera mis en place ainsi qu'un autre à l'arrivée.

Autonomie préconisée et zéro déchet sur le parcours.

Tout jet de déchets en dehors des zones de ravitaillement prévues sera sanctionné d'une disqualification.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques.

05. Secours et Sécurité

La couverture médicale sera assurée par l'A.D.P.C. de Saint Aignan de Grand Lieu et un médecin.

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs.

Aucun véhicule à moteur n'est autorisé sur l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liés aux infractions qui pourraient être commises par les participants pendant les épreuves.

Pour les participants des deux courses nocturnes :

• Obligation de porter une frontale ou système lumineux permettant d'éclairer son parcours sous peine de disqualification. Il vous sera demandé de présenter ce matériel contre la remise du dossard.

Spécifiquement pour les marcheurs:

- Garder les bâtons la pointe vers le bas, à tout moment
- Respecter une distance de sécurité lorsque l'on suit un concurrent (risque de dérapage de la pointe vers le haut)
- Excepté en cas d'urgence, ne pas poser ses bâtons sur le sol
- S'il s'avérait nécessaire de modifier ou de remplacer un patin, s'écarter de la route et faire attention lors de la manipulation des bâtons
- Lors des ravitaillements, maintenir les bâtons près du corps
- N'ayant pas la priorité sur la voie publique, les marcheurs doivent se tenir sur la moitié droite de la chaussée empruntée, dans le sens de leur marche, en application de l'article R 412-42 du code de la route.

06. Assurance et Responsabilité

Responsabilité civile de l'organisation : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle accident. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les souffrances physiques, vols, pertes et accidents pouvant survenir.

07. Utilisation d'image

“ J'autorise expressément les organisateurs de la Nocturne de Pierre Aigue ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.”

08. Classements et Récompenses

Les classements seront affichés sur place et diffusés le soir sur le site Internet du club (www.herbaugesathle44.fr) et le lundi au plus tard sur Courses 44 (www.courses44.fr)

Récompenses sur chaque course :

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes au scratch, ainsi que les 3ers des différentes catégories femmes et hommes (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters 1) et les 1^{er} des catégories femmes et hommes (master 2, master 3, master 4).

Les 1^{er} femme et homme au scratch pour la Marche Nordique seront récompensés.

Lots : Lot à chaque arrivant offert par HERBAUGES ATHLE 44 y compris pour la Marche Nordique

Un Challenge du nombre pour l'association ou le club le plus représenté sur l'ensemble des 2 courses.

09. Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler les courses (remboursement assuré).

10. Inscription

Date limite des inscriptions: le mardi 12 novembre 2019 par courrier.

Les inscriptions sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

Le N° de licence en cours de validité devra être mentionné sur le bulletin d'inscription pour:

- Les titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport, délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

Pour les non-licenciés à la FFA (y compris marcheurs) :

“ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an ”

11. Droits d'inscriptions

	distance	Tarif avant le 12/11/2019	Tarif sur place
Licenciés FFA	Marche Nordique	5 €	7 €
Non licenciés	Marche Nordique	7 €	9 €
Licenciés FFA	La Loupiote (11.1km)	8 €	11 €
Non licenciés	La Loupiote (11.1km)	10 €	13 €
Licenciés FFA	La Lanterne (19.4km)	10 €	13 €
Non licenciés	La Lanterne (19.4km)	12 €	15 €

Par courrier avant le 12/11/2019

Herbauges Athlé 44
Philippe Dantec
5 Chemin de la Garelière
44830 Bouaye

Ou par inscription en ligne sur le site avant le 13/11/2019

www.timepulse.run